Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-200090124-20260914-2026D0044-DE

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE GOAS KOLL – TRAOU LONG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Comité du SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE GOAS KOLL TRAOU LONG dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Plounévez-Moëdec.

Etaient présents : Mesdames LE ROUX Pascale, VIENNET Sylvie, SEGALEN Gwenaëlle et ALBERT Sylvie (suppléante de M. KERVERN Gaëtan) ; Messieurs LE JEUNE Yves, GARZUEL Alain, MEUDIC-CHAPELAIN Alan, GUEGAN Stéphane, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PRIGENT Philippe, TIREL Maxime, LE MIGNOT Jean-François, DUBOIS Pascal, GUILLERM Gérard, SAUBAUX Cédric, LE CORRE Jean-Yves, PICHOURON Jean-Luc (suppléant de M. LE GALL Erwan), LE RAZER Grégoire (suppléant de Mme GOASDOUE Nadine), AUDOUARD Philippe (suppléant de M. COROLLER Jean-François), GUYOMARCH Romuald, PRIGENT Christian, CHARRIERE Aurélien et MONCOUQUT Pascal.

Étaient absents et excusés : Mesdames ALLAIN Sonia et FUSTEC Patricia ; Messieurs LE FOLL Arnaud, PRIGENT Anthony et SEUREAU Cédric.
Étaient absents : KERRIEN Paul, LE MARREC François et PRIGENT Jean-Paul.

Secrétaire de séance : LE GUEUZIEC Jean-Yves.

OBJET : *RENOUVELLEMENT AEP A COAT SEC'H – PLOUNEVEZ-MOËDEC / CHANTIER FIBRE OPTIQUE.*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du programme AEP 2025 - 42ème tranche – le syndicat a réalisé le renouvellement de la conduite à Coat Sec'h en Plounévez-Moëdec.

Au cours du chantier il a été convenu avec Mégalis Bretagne que l'entreprise LAGADEC réalise, en même temps que le renouvellement du réseau AEP, la pose de fourreaux et chambres pour la mise en œuvre de la fibre optique. Ces travaux sont pris en charge en quasi-totalité par Mégalis Bretagne.

Une convention cadre de mise à disposition d'installations de génie civil dédiées aux réseaux de communications électroniques sera établie par Mégalis Bretagne; une convention particulière reprendra le linéaire mis à disposition avec le plan des infrastructures (fourreaux et chambres) et déterminera le montant de la redevance appliquée (1,25 €HT le m/l par fourreau et par an).
Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer à ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec Mégalis Bretagne pour la mise à disposition d'installations de génie civil dédiées aux réseaux de communications électroniques, relative aux travaux réalisés dans le secteur de Coat Sec'h en Plounévez-Moëdec.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'ensemble de l'opération.

Fait et délibéré le jour susdit,
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Yves LE CORRE,

SYNDICAT MIXTE
D'ADDUCTION EN EAU POTABLE
de GOAS KOLL TRAOU LONG

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LE GUEUZIEC,